Bureau du 14 octobre 2002

Décision n° B-2002-0909

commune (s): Lyon 3°

objet : Location et maintenance du parc de copieurs de la communauté urbaine de Lyon (hors atelier de reprographie) sept lots - Appel d'offres ouvert - Marchés de prestations de services

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative, financière et logistique

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En application des dispositions du code des marchés publics et notamment de son article 27-III-c, il est nécessaire de procéder à la passation de sept marchés relatifs à la location et la maintenance du parc de copieurs de la communauté urbaine de Lyon (hors atelier de reprographie). Les marchés actuellement en cours expireront le 31 décembre 2002. Ces pres tations s'imputent sur la famille 8116 de la nomenclature fournitures et services.

La consultation des prestataires serait organisée par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics. Il serait fait application de l'article 72-I-1er du code marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

La décomposition en lots et les montants correspondants sont les suivants :

Type de copieurs	Minimum pour trois ans en € HT	Maximum pour trois ans en € HT
lot n° 1 - copieurs noir et blanc d'une capacité de 1 500 à 3 000 copies par mois (parc existant actuellement 17 appareils)	15 000	60 000
lot n° 2 - copieurs noir et blanc d'une capacité de 3 000 à 5 000 copies par mois (parc existant actuellement 19 appareils)	30 000	120 000
lot n° 3 - copieurs noir et blanc et éventuellement couleur d'une capacité de 5 000 à 8 000 copies par mois (parc existant actuellement 10 appareils)	21 000	84 000
lot n° 4 - copieurs noir et blanc et éventuellem ent couleur d'une capacité de 8 000 à 10 000 copies par mois (parc existant actuellement 11 appareils)	42 000	168 000
lot n° 5 - copieurs noir et blanc et éventuellement couleur d'une capacité de 10 000 à 15 000 copies par mois (parc existant actuellement 12 appareils)	39 000	156 000
lot n° 6 - copieurs noir et blanc d'une capacité de 15 000 à 30 000 copies par mois (parc existant actuellement 12 appareils)	39 000	156 000
lot n° 7 - copieurs noir et blanc d'une capacité de plus 30 000 copies par mois (parc existant actuellement 16 appareils)	60 000	240 000
total	60 000	240 000

2 B-2002-0909

Ces marchés à bons de commande prendraient effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de trois ans ;

Vu lesdits dossiers de consultation des prestataires ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 :

Vu les articles 27-III-c, 33, 39,40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Approuve les sept dossiers de consultation des prestataires, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Dit que :

- a) les marchés de prestations seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-l-1er du code des marchés publics,
- b) les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.
- **3° Autorise** monsieur le président à signer les sept marchés de prestations de services qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.
- **4° Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au titre des exercices 2003, 2004 et 2005, à la section de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du restaurant communautaire.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,